16e ANNEE N° — 786 PARAIT LE SAMEDI 31 Mars 1900

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

EXCÉDENT DE RECETTES

« Le ministre des finances, nous apprend une note officieuse, vient de faire connaître quelle était, au premier mars 1900, la situation du budget de 1899. Cette situation peut être considérée comme satifaisante. »

Satisfaisante, nous l'admettons, puisque, si rien ne vient déranger les calculs, l'exercice 1899 « paraît devoir se solder par un excédent de recettes de 28 millions

Du côté des dépenses, les « prévisions » ont été dépassées d'une somme considérable. On n'a pas dépensé moins de 93 millions au delà des crédits inscrits au budget.

On s'efforce de nous démontrer qu'il était difficile de prévenir « une telle surprise ». Des besoins « exceptionnels » ont nécessité des crédits extraordinaires pour 65 millions. Comme il s'agit de la guerre, de la marine, des colonies, en un mot de la défense nationale, il n'y a qu'à s'incliner sans chercher plus loin.

On semble également ranger au nombre des dépenses imprévues celles occasionnées par l'Exposition ; passons, il ne s'agit que de 6 millions 1[2

Bref, on ne considère comme réels et effectifs dépassements de crédits que les 21 millions relatifs à des « crédits collectifs » ou à des « régularisations de décrets » pour 16 millions 1[2 ; aux postes et télégraphes pour 3 millions 1[2 et au règlement des dépenses du Palais de Justice pour 1 million 1[2.

Il y a quelques années, on admettait encore comme principe que les crédits « supplémentaires » devaient avoir leur contre-partie dans des annulations. Seulement, malgré l'accroissement des dépen- » ses du budget, les crédits sont » serrés de telle sorte que les » annulations, se font de plus » en plus rares et de plus en » plus malaisées ». En effet, pour 1899, les dites annulations n'ont porté que sur 20 millions.

Toujours est-il que le total de la colonne des dépassements de crédits, même allégée des 20 millions d'annulations, est supérieur aux sommes primitivement fixées de 76 millions 1[2.

Comment s'obtient l'excédent de recettes ?

« L'activité des affaires est » venu corriger, par d'oppor- » tunes plus-values de recet- » tes, ce que cette situation » eût pu avoir de regrettable » pour la Trésorerie. »

En langage terre à terre, cela veut dire qu'heureusement les impôts ont donné plus qu'on n'attendait d'eux. Les contributions indirectes ont fourni 106 millions au delà des prévisions, et l'impôt direct a donné un gain moindre, mais fort acceptable cela fait 113 millions.

Est-ce que les constatations ci-dessus ne devraient pas donner à réfléchir à nos réformateurs, à tous ceux qui sont atteints de cette maladie appelée dans un document officiel, dans un rapport de la commission chargée d'examiner les multiples propositions de réforme de l'impôt, du nom caractéristique « d'obsession fiscales ».

L. M.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Cinq semaines nous séparent, à peine, des élections municipales.

A voir le calme complet qui règne dans les milieux politiques, on ne s'en douterait pas.

Cependant il y a quelque chose.

Méfiez-vous de l'eau qui dort.

Certains mots happés au passage, certaines indiscrétions -- qui ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd — commises par des personnes très en situation pour être admirablement renseignées nous font supposer, nous donnent presque la certitude qu'il pourrait bien y avoir dans les derniers jours quelque surprise désagréable venant troubler la douce quiétude, dans laquelle s'endorment nos excellents municipaux.

On a vu, à des heures fortement tardives des individus s'aborder mystérieusement, chuchotter à voix basse avec de grands gestes significatifs.

Dans les caves des *chands* de vin se réunissent, sous pretexte de gueuletons, des gens évidemment mal intentionnés envers nos édiles.

En vérité, je vous le dit, tout cela n'est pas naturel, S'il y a du muscle, il y a aussi du bulletin dans l'air, et si j'avais l'honneur d'être sanglé d'une sous-ventrière municipale, j'ouvrirai l'œil et le bon.

Jusqu'à ces gueux de musiciens qui endorment l'électeur avec leurs bals, leurs concerts, etc., vous vous figurez peut-être que celui qui a lieu ce soir est donné pour amuser le public ?... détrompez-vous, c'est tout simplement une vaste réclame électorale destinée à mettre en vedette les 23 de la liste future, tous figurant au programme, comme musiciens ou comme chanteurs,

Nous signalons le danger. A nos cipaux de le conjurer, s'il en est temps encore.

PANURGE.

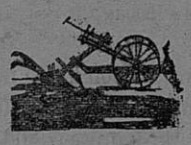

CHOSES AGRICOLES

Les Fumures du Printemps

Avec les premiers beaux jours, la végétation des prairies va se réveiller et, bonne ou mauvaise, va se développer. Il convient aux propriétaires de ces prairies, non seulement d'assurer l'abondance de cette végétation, mais encore sa qualité. S'il est toujours avantageux de récolter beaucoup de foin, il l'est encore plus de récolter un exellent foin. La quantité n'est pas seule à considérer : il faut tenir compte avant tout de la valeur nutritive. Etant donné que les herbes aigres sont indigestes et peu nourrissantes, qu'au contraire les légumineuses sont facilement digestibles et riches en matières alimentaires plus encore que les graminées, le but à poursuivre comprendra donc simultanément : la disparition des herbes aigres, le développement des graminées et des lugumineuses, et, avec abondance de ces dernières, l'obtention de quantités importantes de fourrage. Ce problème qui, autrefois, eût pu paraître impossible à résoudre, l'est facilement actuellement, grâce aux engrais chimiques. La fumure phospho-potassique et dans certains cas, lorsqu'il s'agit de prairies complètement ruinées, l'apport également d'un produit azoté actif,

---

"FEUILLETON DU SISTERON-JOURNAL"

10

LA SOIF DU SANG

PAR

S. GARNIER

II

Madame Louise

— Maintenant, ma chère Thérèse, dit la dame en noir, tout en ôtant son chapeau, tu peux parler, personne ici ne nous dérangera.

Thérèse, de nouveau regarda autour d'elle ; elle se trouvait dans une petite chambre donc tout l'ameublement consistait en une chaise longue, quelques fauteuils et une table recouverte de papiers et de livres ; elle semblait un peu étonnée de ce qu'elle voyait, habituée sans doute à plus de luxe chez son ancienne maîtresse.

La comtesse parut ne pas s'apercevoir de cet etonnement.

— Madame, commença, Thérèse, l'orsque je quittai votre service. je fus quelque temps sans trouver de place. Un jour — un soir plutôt — une femme voilée vint me trouver dans le petit logement que j'avais loué du côté de Montmartre. Cette femme, sans autre préambule, me dit :

» Vous n'avez pas de place, je le sais ; » vous sortez de chez la comtesse de Sti- » chelberg. Je vous prends à mon servi- » ce, et vous n'aurez pas à regretter vo- » tre ancienne maîtresse, vous vous en » apercevrez bientôt. »

« — C'est que répondis-je, je ne puis » montrer à madame le moindre certificat » la comtesse de Stichelberg ayant quitté « Paris... »

« Inutile interrompit la visiteuse. Etes- » vous décidée ? Que demandez-vous ? » — J'étais un peu surprise, je l'avoue... Je fixai un chiffre qui fut accepté aussitôt, et dès le lendemain, j'entrais chez Mme... permettez-moi de ne vous dire son nom que tout à l'heure.

La comtesse écoutait sans grande attention : peut-être même trouvait-elle cette préface un peut longue.

Thérèse continua :

— Ah je ne restai pas longtemps dans cette maison, je vous le jure, car tout de suite je m'aperçus du rôle qu'on voulait me faire jouer, de ce que l'on attendait de moi.

— Et qu'attendait-on de toi ?

— Cette femme était tout simplement une de vos pire ennemies qui cherchait à m'arracher des renseignements sur votre vie passée, sur ce que j'avais pu voir et observer chez vous...

— Vraiment !

— Elle m'offrit de l'argent, beaucoup d'argent, pour avoir des détails sur la mort de votre enfant, sur celle de votre mari...

La comtesse tressaillit.

— Et que lui as-tu dit ?

— Rien ! Je refusais l'argent. Je partis...

— Thérèse, fit froidement la comtesse, redevenue en un instant maitresse d'elle-même, pourquot as-tu refusé cet argent, ponrquoi as-tu quitté cette femme ? Que craignais-tu en lui disant ce que tu savais ?...

Sans hésitation, Thérese répondit :

— Je ne sais.., J'avais comme le pressentiment que cette femme allait vous faire du mal... et quelque chose encore me disait que je vous préviendrais... et...

— Et ?

— Et... que je n'aurais pas affaire à une ingrate.

— Bien, ma fille, dit la comtesse. Je vois que nous sommes faites pour nous entendre, et puisque ton désintéressement ne me fait plus peur...

— Oh ! Madame !

—... Je vais te prouver que tu as eu raison de conter sur moi.

(*A Suivre*)

© VILLE DE SISTERON

comme le nitrate de soude, permet, dans tous les cas, d'obtenir à la fois quantité et qualité. Il est presque toujours nécessaire d'employer à la fois les sels de potasse et les engrais phosphatés (scories de déphosphoration) dont l'action se complète très heureusement. — Voici quelques résultats obtenus sur prairies, au point de vue de la quantité de foin ; dans tous les cas, il y a eu en outre amélioration considérable de la flore, au point de vue nutritif.

Essai de M. Perton, ferme de la Vaivre, à Montron (Doubs) :

Pas d'engrais, 2.900 kilos, (1re coupe) et rien (2e coupe) ; 950 kilos scories Thomas 7.500 kilos, (1re coupe) 3.500 (2e coupe) ; 950 kilos scories et 600 kilos kaïnite 10.000 kilos (1re coupe) 4.800 (2e coupe).

Essai de M. Carrière, à Boisset (Cantal) :

Pas d'engrais 1.780 kilos, (1re coupe) et 1 070, (2e coupe) ; 1.000 kilos scories Thomas 5845 kilos, (1re coupe) et 3.920, (2e coupe).

Essai de M. Louvel, à Ménil-Gondouin (Orne) :

Pas d'engrais 1.200 k. de foin ; 750 kilos scories Thomas 5.650 k. de foin, 1.250 scories Thomas 6.900 k. de foin

Essai de M. Perrin, à Sorgues (Vaucluse) :

Pas d'engrais 3.600 k. de foin, 900 k. scories Thomas 7. 200 k. de foin, 900 k. scories et 600 k. kaïnite 7.800 k. de foin 900 k. scories, 600 k. kaïnite et 100 k. nitrate 8.500 kilos de foin.

On emploiera aventageusement, pour la fumure des prairies : 1.000 kilos de scories Thomas et 600 kilos de kaïnite la première année ; — 600 kilos de scories Thomas et 400 kilos de kaïnite, les années suivantes.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Concert. — Le concert donné ce soir par la société musicale, dans la salle du Casino, s'annonce sous les plus heureux auspices.

En voici le programme :

PNEMIÈRE PARTIE

Le chevalier Breton, ouverture. — La boîte d'échantillons, chansonnette. — Venetia, valse chantée. — Faut'y que j'sois pochard. — Les heureux chiens, monologue. — La voix de l'orage, air de basse. — Si j'étais poyète, plaintes. — Le Roi soleil, chanson. — Les vieilles filles, chansonnette.

INTERMÈDE

Le verre en main, polka — Guillaume Tell, fantaisie pour piston. — Les cavaliers copurchics, duo.

DEUXIÈME PARTIE

Marguerite, grande valse. — Un Monsieur pas commode. — Mes Moutons, Romance. — L'Anatomie, lamentations Les Paysans, chanson. — Enragé, monologue. — Je suis vaporeux, paysannerie. — Pierrot au monastère, Romance. — Le garde champêtre. — Entr'acte.

LES DEUX FARCEURS

Saynette. — Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 2 fr. 50 ; Premières, 2 fr. Secondes et galeries, 1 fr.

Le temps qu'il fait. — L'hiver continu ses rigueurs. Le mois de mars s'est distingué par la plus détestable des températures. Les pardessus, les collets es fourrures, n'ont pas cessé d'être de saison et si les trois quarts des habitants n'ont pas eu de fluxion de poitrine, ils le doivent à l'excellence de leur constitution.

La neige que nous n'avions pas vu pendant cet hiver a fait son apparition avec le printemps, elle est tombé mardi presque toute la journée, fondant à mesure mais abaissant la température au point de donner des craintes à nos cultivateurs.

A l'heure où nous écrivons, elle a fait place au mistral et c'est ainsi que cela se passe depuis octobre dernier. Etonnez-vous ensuite que les gens soient de mauvaise humeur dans de pareilles conditions climatériques.

Brûlée vive. — Un pénible accident s'est produit, lundi dernier, vers 2 heures de l'après-midi, dans une maison de la rue Pousterle. La dame Blanc, s'était endormie sur une chaise longue, lorsque sa chaufferette communiqua le feu à ses vêtements. Se réveillant au milieu des flammes, elle se précipita à la fenêtre pour appeler du secours. Quelques passants montèrent aussitôt et parvinrent à éteindre le feu, mais le corps de la malheureuse ne formait qu'une plaie, et 5 heures après elle expirait après avoir atrocement souffert. Ses obsèques ont eu lieu mardi au milieu d'un grand concours de population.

Nous adressons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos condoléances.

Avis. — M. le Docteur Thieux, s'établit définitivement à Sisteron, rue saunerie 16, àcôté de l'hôtel Vassail.

Le dernier bal. — Le bal masqué donné dimanche dernier chez Gazille à l'occasion de la Mi-Carême a été le plus brillant de la saison. On s'y est amusé depuis la première polka jusqu'au dernier coup de fourchette du réveillon.

Théâtre. — C'est devant une salle a peu près bondée qu'à eu lieu jeudi la représentation des *Mousquetaires au Couvent* par la troupe Ohl, Jagorel et Cie. Comme toujours les artistes qui la composent ont été fortement applaudis.

Taverne d'Apollon. — Troupe nombreuse d'aimables divas qui font tous leurs efforts pour plaire au public et mériter les bravos que celui-ci leur décerne à profusion.

Marché d'Aix

du 27 Mars 1900

Bœufs limousins	1 30	a	1 35
— Gris	1 20	à	1 25
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 70	à	1 82
du pays (non tondus)	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	1 70	à	1 80
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	» »»	à	» »»
— réserve	1 65	à	1 70

CAISSE D'EPARGNE

Séance du 25 Mars

Résultat des Opérations

Versements : 28 dont 6 nouveaux. . . . 6902fr.
Remboursements : 40, dont 2 pr solde. . : 13612fr. 33

Différence en faveur des remboursements. 6710 fr. 33

Le Conseil d'administration de la Caisse a l'honneur de rappeler à ceux de MM. les déposants qui n'ont pas encore fait réduire leur compte, qu'ils doivent le faire à la première séance, (maximum de 1500 fr. de 2000 fr.)

Attention ! !

Malgrè la **Formidable hausse** qui sévit sur tous les articles en général et en particulier sur les **tissus**, les achats de la maison **RAVOUX**, **Grand Place, Sisteron**, ayant été faits en temps opportun et en prévision de cette hausse, **elle continuera à vendre aux anciens prix**. Toutes les personnes soucieuses de leur intérêt, feront bien de se hâter pour aller y faire leurs achats, avant que les stocks de toile, cretonnes, calicots etc. etc soient épuisés.

ÉTAT-CIVIL

du 16 au 22 Mars 1900

NAISSANCES

Richaud Fernant-Emile-Louis.

MARIAGES

Entre M. Mondet Germain-Auguste-Georges-Marie, négociant, Avec Mlle. Bonnefoy Claire-Marie-Charlotte.

DÉCÈS

Clément Adèle, épouse Blanc 50 ans.
Dormant Dorothée, 68 ans.

Le Livre d'Or de l'Exposition de 1900

Les sections étrangères sont plus près de leur achèvement que les palais français. Espérons que ceux-ci ratrapperont ce retard ; mais le *Le Livre d'or* qui tient à nous montrer l'Exposition sans échafaudages, nous promène plus volontiers là où les platras ne gênent pas le visiteur. — C'est pourquoi il nous fait pénétrer à la fois dans le *pavillon des Etats-unis* et à *l'Exposition Siberienne*, avec curieux dessins à l'appui. Il nous donne un avant-goût de cette fête de l'exotisme qui sera le *trocadéro* où sont réunies les *expositions coloniales* il nous explique enfin le mécanisme du *catalogue général officiel*,

Prix du fascicule : 0 fr. 50.

Pour les abonnements, s'adresser au Journal où à M. EDOUARD CORNELY *Editeur, 101. rue de Vaugirard, Paris.*

Voilà l'ennemi

Il est prouvé que nul microbe ne résiste
Aux parfums si subtils et si doux du *Congo* ;
Aussi ce pur savon, d'après l'hygiéniste,
Est préférable à tous pour les soins de la peau.
L. Pardies, au parfumeur Victor Vaissier.

Dyspepsie, mauvaise digestion — Saint-Dié (Vosges), le 5 février 1899. J'étais atteint de dyspepsie, maux d'estomac, qui me faisaient continuellement souffrir depuis plusieurs années. La digestion ne se faisait pas, il me semblait qu'on m'arrachait l'estomac. Aussitôt que j'ai eu fait usage des Pilules Suisses, j'en ai ressenti les bons effets, et aujourd'hui la digestion se fait très bien sans aucune douleur. Crovissier Victor (sig. lég.). A M. Hertzog, pharm. 28, rue de Grammont, Paris.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de M. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le Dimanche 22 avril 1900, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de Me BÉQUART notaire, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à Monsieur LOMBARD Henri, rentier à Paris.

UNE

JOLIE VILLA

DITE DES PLANTIERS

en face la gare de Sisteron, comprenant : un vaste verger avec vigne et pré, coteau boisé ; ensemble d'une contenance de 1 hect. 74 ares 34 centieres, jardin potager, cour ombragée eaux vives, bassins, réserve de poissons, poste pour chasse, garenne, et

JOLIE MAISON D'HABITATION

nouvellement construite, comprenant rez-de-chaussée, avec eau de source dans les cuisines, deux étages et grenier.

Mise à prix . . . . 16.000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BÉQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges. On pourra traiter de gré à gré, jusqu'à l'ouverture des enchères.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
à SISTERON,

EXTRAIT

d'un jugement

De Séparation de Biens

Suivant jugement rendu par défaut par le tribunal civil de 1re instance de Sisteron, en date du VINGT-SEPT mars mil-neuf-cent enregistré, la dame Philomène-Eudoxie JOURDAN, épouse de Alphonse-Joseph-Napoléon GRANGE, maréchal ferrant, domicilié et demeurant à Noyers, a été séparée de biens d'avec son Mari.

Sisteron, le 28 Mars 1900.

L'avoué de la demanderesse
Gaston BEINET.

Etude de Me Gaston BEINET
AVOCAT-AVOUÉ
à Sisteron (Basses-Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement

de séparation de biens

Suivant jugement contraditoire rendu par le tribunal civil de 1re instance de Sisteron, en date du VINGT-SEPT mars mil-neuf-cent enregistré, la dame Emma-Marie Joséphine DURAND, épouse de Jean Louis CALVIGNAC, ancien persepteur domicilié et demeurant à Saint-Vincent, admise a l'assistance judiciaire, à été séparée de biens d'avec son mari.

Sisteron, le 28 mars 1900.

L'avoué de la demanderesse
Gaston BEINET

Etude de Me Ch. BONTOUX,
Avoué, Licencié en Droit
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
PAR
SURENCHÈRE

Il sera procédé le Mercredi vingt-cinq avril mil neuf-cent, à deux heures après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de SISTERON, à la vente des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire des communes de VENTEROL et PIÈGUT, arrondissement de Sisteron, canton de Turriers.

PREMIER LOT

1° Quatre parcelles de terrain, en nature de labour et vague enclavées dans le terrain communal situées au quartier de Cugaret, sur la commune

RÉGÉNÉRATEUR
UNIVERSEL DES
CHEVEUX
DE MME
S. A. ALLEN

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis la couleur et la beauté naturelles. Il arrête la chute des cheveux. Il fortifie les racines et enlève les pellicules. Il ne dessèche pas les cheveux, mais en conservant leur sève, il leur communique une souplesse salutaire qui les empêche de se casser ou de tomber. Il fortifie et embellit la chevelure. Prospectus franco sur demande. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fabrique : 26, Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. H. Rebattu, merc. parf. rue, Porte de Provence

© VILLE DE SISTERON

de Venterol, avec petit bâtiment d'exploitation sur l'une d'elles.

2° Une parcelle en nature de vague, au quartier des Adrets, sur la même commune ; confrontant : du levant : Joseph Marius Nuiry, du midi et du nord le terrain communal et du couchant Bouffier.

Mise à prix : Sept cent soixante-dix francs, ci . . . . . 770 francs

DEUXIEME LOT

1· Propriété en nature de vigne sur le territoire de la commune de Piègut, au quartier de Mion, confrontant : du levant, chemin des Tourniaires à Rochebrune, du midi, Daniel Chabrand ; du couchant, François Vivian, du nord, Jean Arnaud.

2· Bois taillis au quartier des Combes, sur le territoire de la même commune ; confrontant : du levant Joseph Rostan, du midi chemin, du couchant Denis Garnier et du nord Daniel Chabrand; étant expliqué que la ligne séparative du côté du levant sera formee par le prolongement d'un canal situé au levant de la propriété restant à Daniel Chabrand et du midi de celle restant á Joseph Rostan.

3· Un pré au quartier de Rouvière sur la commune de Venterol, confrontant du levant MM. Borrelly Estangle et Gontard, du midi Félicien Philip ; du couchant, le même et du nord, François Rolland.

Mise à prix : Mille six-cent-cinquante francs.
ci . . . . . 1650 francs.

TROISIÈME LOT

Propriété en nature de labour, au quartier de la Rouvière, sur la commune de Piègut, divisée en deux parcelles par un chemin et un canal qui la traverse du côté du midi ; confrontant dans son ensemble : du levant, Barnaud Joseph, Roche Pons et chemin entre d'eux, du midi le communal et Joseph Barnaud, du couchant l'acquéreur et du nord Paulin Tourniaire.

Mise à prix : Cent soixante-seize francs, ci . . . . . 176 francs.

QUATRIEME LOT

Propriété d'un seul ténement, au quartier des Tourniaires, commune de Venterol ; confrontant : du levant, Adolphe Pascal ; du midi, chemin, du couchant veuve Gérard et Benoni Borelly; du nord Borelly et Daniel composée de :

1° Maison d'habitation et d'exploitation, comprenant : caves, écuries, grenier à foin et un jardin attenant.

2· Un autre bâtiment d'exploitation, au levant du précédent ; composé d'écurie, grenier à foin, hangar avec aire attenante.

3· Un pré, au quartier de Sansterre, sur la même commune ; confrontant : du levant, ruisseau, du midi, Masse et Joseph Richaud, du couchant Adolphe Pascal et du nord Félicien Philip.

4· Un pré, au quartier du verger, même commune, confrontant : du levant, communal ; du midi, Fortuné Ayasse et Isidore Tourniaire ; du couchant Adolphe Pascal et du nord Gabriel Estangle.

Mise á prix : Mille huit cent soixante francs, ci . . . . 1870 fr.

CINQUIEME LOT

Labour, dit grand champ aux Combes des Tourniaires, commune de Venterol ; confrontant : du levant et midi, Fortuné Ayasse, du couchant, Isidore Tourniaire et Antoine Touche du nord Touche et Emilie Amat,

Mise à prix : Cent-cinquante-quatre francs, ci . . . . . 154 fr.

SIXIÈME LOT

Labour au quartier du Pont, commune de Piègut, confrontant, du levant, Jean Ange Robert, du midi, les consorts Michel, du couchant, Jules Barnaud et du nord les consorts Combe.

Mise à prix : Soixante-dix-sept fr.
ci . . . . . 77 francs.

SEPTIEME LOT

1· Labour et bois taillis, au quartier des Combes, commune de Piègut, confrontant : du levant, Jules Barnaud et Gontard ; du midi, Gontard et chemin, du couchant Pierre Rostand et Daniel Chabrand, du nord, chemin

2· Propriété sur la même commune au quartier du Pont ; confrontant du levant, Paulin Tourniaire et consort, Bucelle du midi, Désiré Barnaud, du douchant Vivian, consorts Combe et Joseph Barnaud et du nord Joseph Barnaud.

Mise à prix : Cent-vingt-un francs.
ci . . . . . 121 francs.

Ces immeubles ont appartenu sieur Jean Pierre ROSTAN dit Joseph Rostand, propriétaire à Venterol, lequel suivant divers actes aux minutes de Me AYASSE, notaire à Tallard en date des 28, 29, et 31 décembre 1899, enregistré ; avait vendu le premier lot à Joseph-Marius NUIRY, propriétaire à Venterol, le deuxième lot à Daniel CHARAND, propriétaire à Piègut, le troisième lot à Célestin SAUNIER, propriétaire à PIÈGUT ; le quatrième lot à Louise-Anne DOUX, épouse Joseph Rostan, le cinquième lot à Fortuné AYASSE, meunier à Venterol, le sixième lot à Jules BARNAUD, propriétaire à Piègut, le septième lot, à Désiré BARNAUD, propriétaire à Venterol

Ils ont été surenchéris par François ROLLAND propriétaire à Curbans, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Ils seront revendus en vertu d'un jugement du tribunal civil de Sisteron aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Les frais de vente seront payables en sus du urix d'adjudication.

Sisteron, le 30 Mars 1900.

C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le 30 Mars mil neuf-cent, Folio 13 Case 17,
Reçu, un franc quatre-vingt huit centimes décimes compris.

Signé : GIFEL.

Etude de Me Gaston BEINET
AVOCAT-AVOUÉ
Sisteron (Basses Alpes)

VENTE
Par Folle Enchère

Il sera procédé le VINGT CINQ avril mille-neuf-cent jour de MERCREDI à DEUX HEURES du soir à l'audience des criées, du Tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, à Sisteron à la vente par folle enchère au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, situes sur le territoire de la commune de Château Neuf Val-Saint-Donat, canton de Volonne arrondissement de Sisteron Basses-Alpes.

PREMIER LOT

Propriété en nature de labour au quartier de la traversière, numéros 345p. et 445p. de la section B confrontant : du nord rase ; au midi Courbon Louis ; d'une contenance total de vingt quatre ares quatre vingt treize centiares.

Mise à prix : vingt cinq francs.
ci . . . . . 25 francs.

DEUXIÈME LOT

Maison sise au quartier du jas Crema numéro 422 de la section C, composée de cave, chambre, écurie, cour et four, confrontant : du levant Boyer, du nord Heyriès Louis, du midi et du couchant chemin.

Mise à prix : Trois cents francs
ci . . . . . 300 frs.

En vertu 1° d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faute par la dame Rosalie BREMOND, épouse séparée de biens du sieur Auguste GIRAUD, boulanger, tous deux demeurant à Marseille rue du sommeil numéro 4, d'avoir justifié, de l'aquit des conditions exigibles de l'adjudication ainsi qu'il résulte, 1° d'un borderau de collocation délivré par le greffier de Tribunal de première instance de Sisteron, le dix neuf mar mille-neuf-cent Me Louis Gassier avoué a Sisteron, domicilié, et demeurant actuellement à Barcelonnette ; le dit borderau signifié à la dite dame Rosalie BREMOND, épouse GIRAUD, par exploit de Bonnefoy huissier à Marseille e date du VINGT DEUX mars mil-neuf-cent enregistré ; 2° de l'article 732 du code de procédure cicile ; à la requête du dit Me Louis Gassier, ancien Avoué pour lequel domicile est élu à Sisteron, en l'Etude de Me Gaston BIENET Avoué prés le Tribunal de première instance de Sisteron, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite.

Les dits immeubles ont été adjugés à la dite dame Rosalie BREMOND épouse, Auguste GIRAUD, par jugement du Tribunal de première instance de Sisteron en date des 28 novembre et 28 décembre 1894 rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre le sieur GIRAUD Auguste, boulanger, domicilié et demeurant à Châteauneuf-Val Saint-Donat, à la requête de M. Firmin Giraud greffier du tribunal civil de Sisteron, agissaut en qualité de syndic de la faillite du sieur Emile BLANC, meunier à Sisteron, ayant pour Avoué Me GASSIER, suivant procéverbal de Vieux huissier à Sisteron ee date du vingt cinq septembre mil huit-cent quatre-vingt-quatorze, enregistré dénon é et transcrit aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Sisteron, et en outre à la charge des frais de la folle enchère

Il est déclaré conformément à l'article 685 du code de procédure civile modifiée par la loi du 21 mai mil-huit-cent cinquante-huit que tous ceux du chef desquelles il pouvait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'ypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication,

Sisteron, le 51 Mars 1900.

Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le 31 mars 1900. Reçu un franc quatre-vingt huit centimes décimes compris.

Ginel.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 28 Mars 1900

Le marché est toujours peu actif, toutefois les cours sont plus fermes. Le 3 o|o progresse à 101 30, le 3 à 1|2 103.

Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues, quoique calmes. Le Crédit Lyonnais, se traite à 1.113, le Comptoir National d'escompte à 657. la Société Générale à 616. Le Crédit Foncier, oscille de 727 à 732 ses actionnaires. sont convoqués en Assamblée Générale pour le mercredi 11 Avril.

En banque les Carrières Pas-de-Calais côtent de 113 à 114. Les Part Diorama Fachoda, mission Marchand, sont recherchées au prix de 16 francs l'action de la Société Franco-Russe de Commerce et d'Industire est fermes. à 157 avec un bon courant de demandes.

L'action, Société Française des Tranways Electrique et voies ferrée est bien tenue à 292 ; Les Eaux de Kovno se négocient à 36 francs les Forges et Laminoirs de l'Aube sont l'objet transactions nombreuses et animées.

Les actions de la Façonnerie des bois du Nord ont des échange suivis à 150 francs cette insdutrie est nouvelle dans la région de St-Pétersbourg et l'on peut augurer de l'activité des constructions qu'elle est appelée à prendre un développement considérable.

L'action de la Société Minière de Nicolievka reste en bonne tendances à 113 frs.

La couche de Manganèse de Nicolaievka, dont l'épaisseur varie de 52 centimètres à 2m 33, se trouxe à des profondeurs n'atteigne pas plus de 24 metre c'est-a-dire qu'elle est facilement exploitable.

Le Journal le bon conseil, conseille aux porteurs des Parts Val d'Andorre de les garder en portefeuille jusqu'à ce qu'elle aient atteint le cours de 15 frs. qu'il ne cesse de pronostiquer depuis trois mois.

Les actions charbonnages de Mikhilovka, sont avantageusement à 100 frs. Intrinséquement elles valent davantage puisque la compagnie à eu la bonne fortune de payer sa propriété 2 800 frs. l'hectare alors que dans la région de Donetz où elle est située, l'hectare de terrains vaut 4000 fr. couramment.

DERNIERS COURS

3 o|o	101. 40
3 1|2 o|o	103. 02
Crédit Foncier	730
Comptoir National d'Escompte	658
Crédit Lyonnais	1114
Société Générale	616

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

Huile Epurée pour Bicyclette
Vernis noir métallique
Epicerie-Droguerie Turin
Place de l'Horloge, Sisteron

A VENDRE
Un Sommier à deux places
En assez bon état
S'adresser au bureau du Journal

A CÉDER D'OCCASION
DICTIONNAIRE TROUSSET
5 volumes en bon état, trés jolie reliure
S'adresser au bureau du Journal

Au Nouveau Magasin de Chaussures
16, Rue Deleuze, SISTERON (B.-A.)
Chaussures de luxe et de fantaisie, pour hommes, Dames et Enfants
COMMANDE ET CONFECTION
cloué, sur mesure, à des prix modérés

NOTA. — On est prié de réclamer le billet de tombola a tout achat d'une paire de chaussure.

A louer présentement
RESTAURANT DONZION
Toutes ses dépendances
Bien achalandé
Vastes salles amenagées pour banquets et bals ; écuries, remises et greniers.
S'adresser au Restaurant, à M. Donzion, Boucher où à M. Clergue maître d'hôtel.

GROS LOTS 500.000 FRANCS
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS
16 NUMÉROS pour 5 francs — 12 Numéros pour 3 francs
Pour 5 francs ou reçoit 10 Nos part. 1e Tirage **Panama à Lots**, *17 avril prochain* et part OBLIGATIONS 1|4 VILLE de PARIS, Ass. part. Titres garantis (4 590.000 f. de lots l'an).
Pour 3 francs on reçoit 8 Nos part. 1e Tirage **Bons du Congo**, *20 avril prochain* et 4 part des OBLIGATIONS 5e FONCIÈRE 85. Ass. part. **Titres gratuits**. (1.900.000 fr, de lots, l'an.) PRIME pour tous. Liste après tirage. Ecrire de suite : Banque BRESSOUX et Ge, 58, *Rue Maubeuge*, PARIS.

Le Géran : AUGUSTE TURIN

© VILLE DE SISTERON

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

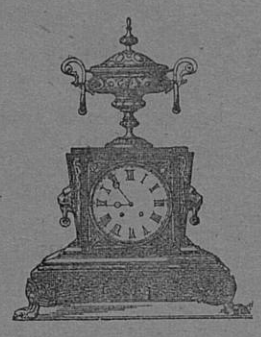

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNEES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "Le Chat" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. LE SEUL VRAI APÉRITIF.
ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PAPETERIE DE LUXE ET ORDINAIRE

CAHIERS
de
DESSIN
Papier Ingre

ENCRES CARDOT
NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES
COPIES DE LETTRES

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)
AUG. TURIN
Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions
La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques
LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

CARNTES
A SOUCHE
Timbres en Cahoutchouc
CIRE A CACHETER
Carnets d'Échéances
CARNETS
DE POCHE

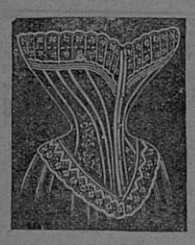

CORSETS BALEININE S. G. D. G.
Le seul vendu **garanti incassable**, le seul *amincissant la taille* sans gêner la respiration.
Maison de vente : Mademoiselle **Emma BRUN**, 22, Rue Droite, SISTERON.
Dépôt des Buscs Ressort-Fermes jupes et Baleinines incassables.

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS
DAVIS
AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863, 48, Boul' Sébastopol, 48, Paris. — L. ANDRÉ & Cie.

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur BARRIER Faculté de Paris
Spécialiste des maladies de la peau
PRIX : FR. 3.50
GUÉRIT rapidement les PLAIES
MAUX DE JAMBES
VARICES
ULCÈRES
VARIQUEUX
DARTRES, ECZÉMAS
Consultations gratuites du Dr BARRIER
Phie de l'Éléphant, 6, rue Saint-Côme. Lyon

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

Avis à nos Abonnés

Dans tous les pays du monde, l'Industrie est en pleine activité. Elle appelle les capitaux et leur offre des avantages que ne présentent plus les placements en Fonds d'Etats et valeurs similaires dont les portefeuilles français regorgent.

Le **JOURNAL DE LA FINANCE** *Industrielle et Commerciale* à Paris, s'est donné pour mission de réagir contre l'exportation des capitaux français et de leur assurer le concours de l'épargne en vulgarisant les bonnes valeurs et les bons placements qu'il est possible de trouver en France, au lieu de courir les risques multiples des entreprises étrangères.

Certains de rendre à nos abonnés un réel service en leur facilitant la lecture du **JOURNAL DE LA FINANCE**, nous avons obtenu, et nous leur offrons à titre de prime, un abonnement d'un an à ce journal, au prix de **deux francs** au lieu de **quatre francs**.

Tous nos abonnés ont intérêt à profiter de cette prime au moyen de laquelle ils auront des renseignements financiers de premier ordre pouvant les guider sûrement dans le placement de leurs épargnes.

Le Géran',

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON